

Lettre n°98

Les pays du G7 feront front uni contre le terrorisme et son financement

Lors de la première journée du sommet du G7, les leaders des pays membres ont convenu de lutter ensemble contre le financement du fléau qu'est le terrorisme et ont défini la culture comme un moyen clé dans la prévention de la radicalisation.

Les leaders des pays membres du Groupe des sept (G7, à savoir l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, l'Italie, le Japon, la France et le Royaume-Uni) ont convenu de mener une lutte conjointe contre le financement du terrorisme et de faire face à la menace de terroristes étrangers, stipule la déclaration adoptée à l'issue de la première journée du sommet qui se déroule les 26 et 27 mai à Taormine, en Sicile.

« Nous travaillerons sur la mise en place d'une approche commune de gestion des risques que représentent les combattants étrangers de retour des zones de guerre. Nous octroierons des ressources pour mettre à la disposition des pays de transit et de destination des moyens d'éliminer la menace émanant des combattants étrangers », est-il indiqué dans le document consacré à la lutte contre le terrorisme.

Et d'ajouter que les pays du G7 allaient coopérer davantage en matière de partage de renseignements.

Les leaders du Groupe des sept ont déclaré leur intention de mettre en place des sanctions pour torpiller les réseaux de financement des terroristes.

« Nous concentrerons nos efforts et mettrons en place des mesures pour liquider les canaux et les sources de financement des terroristes, ces moyens constituant la force vitale des extrémistes [...] qui représentent une menace à nos intérêts nationaux et procèdent à la radicalisation de la jeunesse à travers le monde », ont déclaré les leaders.

Le rôle de la culture dans la lutte terroriste

Les pays du G7 reconnaissent en outre un rôle particulier de la culture dans la lutte contre ce fléau mondial et confirment la nécessité de protéger le patrimoine culturel contre les extrémistes.

« Nous reconnaissons le rôle particulier de la culture en tant qu'instrument contre la lutte contre le terrorisme. La culture contribue à la préservation de l'identité et de la mémoire humaine, stimule le dialogue et l'échange entre les nations et, enfin, peut devenir un instrument unique de prévention de la radicalisation et de la propagation d'un extrémisme violent, notamment parmi la jeunesse », ont souligné les dirigeants dans la déclaration.

<https://fr.sputniknews.com/international/201705261031558357-terrorisme-groupe-dessept-lutte/>

La Russie dévoile comment Daech cherche à gagner de l'argent en Europe

Dressant le bilan de la rencontre du Groupe d'action financière (GAFI) chargé de lutter contre le financement du terrorisme, un diplomate russe a fait état de la situation économique de

Daech et a mis en garde contre ses tentatives de tisser des liens financiers avec différentes organisations européennes.

Daech entreprend des tentatives d'investir dans des projets européens via des banques situées au Proche-Orient, a affirmé Dmitri Feoktistov, chef adjoint du département des nouveaux défis et menaces au ministère russe des Affaires étrangères. Selon le responsable, les faits étayant ces informations ont été transmis aux autorités américaines.

« Pour appuyer nos propos, nous avons transmis aux Américains les noms de banques proche-orientales impliquées dans les opérations d'investissement à destination de deux pays européens », a-t-il indiqué aux journalistes à l'issue de négociations avec la délégation américaine dans le cadre d'une rencontre du Groupe d'action financière (GAFI), organisme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Sans citer les pays en question, le diplomate a ajouté que les « Américains comptaient examiner ces informations et nous ont exprimé leur reconnaissance. » Ce n'est pas la première fois que les informations de ce type font surface, a assuré M. Feoktistov, évoquant les tentatives entreprises par Daech d'investir dans l'immobilier à New-York et en Turquie.

Selon le responsable, l'offensive antiterroriste en Syrie et en Irak a permis de détruire les infrastructures énergétiques et a fait subir aux terroristes un lourd manque à gagner en relation à la vente de pétrole et de gaz: en près de deux ans, les revenus mensuels ont chuté de 50 millions de dollars pour atteindre 12 à 20 millions de dollars. De surcroît, les avions de la coalition ont détruit près de 2 000 camions-citernes, tandis que 4000 autres véhicules de ce type, 206 sites de production pétrolière et gazière et 112 sites de pompage ont été détruits par les forces aérospatiales russes.

Comme l'affirme M. Feoktistov, les terroristes envisagent de compenser les pertes en extorquant de l'argent aux civils et au moyen de vente d'autres types de ressources: en Syrie, ils se sont emparés de plusieurs mines de sel et de cimenteries alors qu'en Irak, ont pris sous leur contrôle une mine de phosphate.

<https://fr.sputniknews.com/international/201706071031739832-daech-investissement-financement-argent/>

ACPR s'active contre le blanchiment et le financement du terrorisme

PARIS (Agefi-Dow Jones) -La menace terroriste ne mobilise pas seulement les forces de l'ordre mais aussi le gendarme des banques et des assureurs. Alors que l'année 2016 a été marquée par de nouveaux attentats en France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a souligné lors de la présentation de son rapport annuel lundi qu'elle avait renforcé ses actions de contrôle auprès des acteurs financiers.

L'ACPR a ainsi mené 30 missions d'inspection sur place relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT), contre 22 l'année précédente. Par ailleurs près de 700 courriers ont été envoyés par le superviseur dans le cadre de ses activités de contrôle permanent. Dans son rapport, l'ACPR dit s'être particulièrement intéressée aux dispositifs de déclaration de soupçons à Tracfin, la cellule en charge de la LCB-FT à Bercy, et notamment aux délais de déclaration. Le superviseur a également veillé à ce que les dispositifs de vigilance mis en place dans les groupes soient bien efficaces dans les filiales et succursales étrangères et a regardé de près le fonctionnement des mécanismes de gels des avoirs.

Dans le contexte de la publication des Panama Papers, l'ACPR a par ailleurs demandé aux banques privées et à certains organismes d'assurance de lui préciser leurs liens éventuels avec des cabinets panaméens de domiciliation de structures offshore et leurs activités

d'administration de fiducies ou trusts. Ces requêtes ont débouché dans un certain nombre de cas sur des missions d'inspection internes. Côté banques, l'ACPR s'est plus spécialement intéressée aux services de transmission de fonds et aux ouvertures de compte à distance. Chez les assureurs, le gendarme a ciblé ses contrôles sur les grands organismes d'assurance vie et les opérations de remboursement des bons de capitalisation au porteur.

Dans ce contexte de vigilance renforcée, sur les 11 décisions rendues par la commission des sanctions en 2016, six d'entre elles étaient liées à la LCB-FT ce qui a porté à 22 le nombre de sanctions prononcées depuis 2010 pour non-respect de la réglementation en la matière. En 2016, Axa France a ainsi écopé d'une amende de 2,5 millions d'euros et Saxo Banque France de 900.000 euros. A la fin de l'année dernière, six autres procédures disciplinaires étaient ouvertes en lien avec la LCB-FT. Depuis, la fintech Lemon Way a écopé d'un blâme et d'une sanction de 80.000 euros.

<https://investir.lesechos.fr/actions/actualites/1-acpr-s-active-contre-le-blanchiment-et-le-financement-du-terrorisme-1680679.php>

Le socio financement peut être utilisé pour financer des activités terroristes

L'agence fédérale chargée de lutter contre le blanchiment d'argent se penche sur l'utilisation de plateformes de sociofinancement par de présumés terroristes et affirme dans un rapport interne que le protocole de déclaration rend difficile l'identification de telles transactions.

Le rapport du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), obtenu par La Presse canadienne grâce à la Loi d'accès à l'information, indique que les relevés de transferts électroniques de fonds ne contiennent que peu d'information sur les contributeurs des campagnes de sociofinancement.

Les compagnies financières, les entreprises de transferts de fonds et les casinos ont l'obligation de soumettre un relevé au CANAFE pour toute transaction électronique transfrontalière excédant 10 000 \$.

Le manque d'information pose un problème pour les services du renseignement financier, "surtout lorsqu'on tente d'identifier des individus appuyant une campagne de sociofinancement pouvant être soupçonnée d'être liés au (financement d'activités terroristes) par des enquêteurs", explique le CANAFE dans un rapport datant de novembre 2015.

L'agence fédérale ajoute que les relevés n'incluent généralement pas d'information sur les contributeurs aux campagnes de sociofinancement parce que les montants transférés sont généralement inférieurs au seuil de 10 000 \$ devant être déclaré.

La porte-parole Renée Bercier a expliqué par courriel que le financement du terrorisme "implique le plus souvent des sommes d'argent relativement peu élevées".

Daryl Hatton, fondateur de ConnectionPoint.com, une entreprise qui s'occupe de trois sites de sociofinancement, dit qu'il n'a pas à soumettre de relevés de transferts de fonds parce que cette tâche revient à ceux qui traitent les paiements.

M. Hatton a précisé avoir supprimé "un très petit nombre" de campagnes en raison de doutes quant à un possible lien avec le financement d'activités terroristes. Ces décisions avaient été prises en collaboration avec les entreprises assurant le traitement des paiements, par mesure de précaution seulement, a-t-il précisé.

Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, une organisation internationale luttant contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, a identifié le sociofinancement comme risque émergent en cette matière dans un rapport datant de 2015.

Le groupe a précisé que les plateformes de sociofinancement pouvaient être exploitées pour des motifs illégaux parce que les utilisateurs peuvent facilement masquer les véritables raisons de leur demande de fonds.

http://quebec.huffingtonpost.ca/2017/05/18/sociofinancement-terrorisme-canada-canafe_n_16688126.html

Onze typologies de financement du terrorisme répertoriées en Afrique Centrale par le Gabac

(Agence Ecofin) - Dans sa publication d'avril 2017, le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (Gabac) a répertorié onze typologies de financement avéré du terrorisme dans la sous-région.

La première typologie est relative à l'utilisation abusive des organismes à but non lucratif. A partir de cas de figure, explique le Gabac, cela donne « une idée de la variété des formes d'abus auxquels les terroristes et leurs financiers soumettent des organisations conçues généralement pour atténuer les difficultés auxquelles les couches vulnérables de la société sont confrontées ».

La seconde typologie, elle, est liée aux sociétés de transfert de fonds. Ici, estime le Groupe d'action, la messagerie financière constitue jusqu'à ce jour l'un des maillons faibles des dispositifs internationaux de lutte contre le financement du terrorisme. Ceci, parce qu'elle permet aux acteurs non connus des établissements financiers (clients occasionnels) de déplacer aisément des fonds partout dans le monde.

Le Gabac note en troisième position, le couvert d'établissements financiers à travers lesquels, les opérations de change manuel constituent l'une des principales vulnérabilités en matière de financement du terrorisme. Du fait notamment de l'utilisation des devises dans les transactions commerciales internationales (achat des armes) et de la facilité à déplacer des sommes importantes dans des volumes très réduits (utilisation des coupures de 500 euros).

Au quatrième rang, figure les trafics illicites. Cette typologie est essentielle à la compréhension des spécificités du terrorisme et de son financement dans le bassin tchadien. Car, elle est au cœur de la relation entre traditions économiques et pratiques criminelles.

Le cinquième cas de figure est le financement par des opérateurs économiques. « Le faible contrôle des véhicules et la multiplicité des routes de contrebande facilitent le trafic des armes qui, en l'occurrence, sont livrées en petites quantités à Boko Haram par l'entremise des opérateurs illégaux du secteur du transport transfrontalier », révèle le Gabac.

Le Groupe d'action poursuit son répertoire avec la collecte et la remise de fonds. Car, malgré les risques encourus du fait de l'insécurité due à la fréquence des attaques à main armée, les opérateurs économiques ont continué à transporter des sommes importantes d'argent. Ce sont des fouilles fortuites, systématisées à cause de Boko Haram, qui amènent à découvrir des caches d'argent dans les marchandises, tout comme c'est le cas avec les armes et les munitions.

Les typologies sept et neuf se regroupent puisqu'elles concernent l'extorsion de fonds qui se manifeste par le paiement des rançons.

Une autre méthode concerne des personnes politiquement exposées. Les cas recensés concernent des mécanismes de financement des actes terroristes par des hommes politiques, en vue d'en tirer des ressources importantes pour se positionner et se maintenir en politique, ou pour influencer la politique intérieure d'un gouvernement. L'avant-dernier moyen utilisé inclut les embuscades et pillages. C'est ici le lieu de rappeler qu'à mesure que les effectifs de Boko Haram grossissent, les recrues sont obligées de s'autofinancer à partir du butin issu des attaques.

Enfin, le Gabac a répertorié la criminalité faunique. L'on est en présence de prélèvements massifs des groupes armés sur les ressources naturelles et les espèces protégées. La détermination des braconniers est à la mesure de leurs modes opératoires qui impliquent la mobilisation de petites armées et l'usage d'armes de guerre.

<http://www.agenceecofin.com/securite/1306-48075-onze-typologies-de-financement-du-terrorisme-repertoriees-en-afrique-centrale-par-le-gabac>

Lafarge en Syrie : Une enquête ouverte pour financement du terrorisme

Plusieurs plaintes avaient été déposées par le ministère de l'économie et l'ONG Sherpa.

Trois juges d'instruction ont été désignés, selon le parquet de Paris, pour enquêter sur les activités du cimentier franco-suisse Lafarge. Les chefs d'accusation sont les suivants: "financement [indirect] d'entreprise terroriste" (dont l'organisation Etat islamique) et "mise en danger de la vie d'autrui".

Depuis l'automne dernier, Lafarge avait fait l'objet de plusieurs plaintes à ce sujet. Elles avaient été déposées par le ministère français de l'Économie, ainsi que par des ONG, comme Sherpa, qui s'étaient appuyées sur les témoignages d'anciens employés de l'usine.

"Des arrangements avec des groupes armés"

C'est une cimenterie, située à Jalabiya, dans le nord de la Syrie, qui est au coeur du litige. Une enquête du Monde publiée en novembre 2016 avait expliqué qu'"en pleine guerre civile", l'usine avait continué de fonctionner "au prix d'arrangements avec des groupes armés, dont des djihadistes". "Quitte, à exposer salariés et sous-traitants à des risques inconsidérés."

Des sanctions européennes interdisaient pourtant l'achat de brut syrien. Cela avait par exemple conduit Total, géant du pétrole et du gaz, Air Liquide ou encore Bel, un producteur de fromages français, à fermer leurs usines localisées dans la région. Lafarge, elle, n'aura cessé l'activité de sa cimenterie que le 19 septembre 2014... Date à laquelle l'EI s'est en fait emparé du site de production.

A noter qu'Eric Olsen, le patron du cimentier, avait annoncé en avril qu'il allait quitter ses fonctions en juillet, pour tenter justement de désamorcer le dossier syrien.

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/lafarge-en-syrie-une-enquete-ouverte-pour-financement-du-terrorisme_1917194.html

Le Vietnam à la conférence de l'ASEAN sur la lutte contre la criminalité transnationale

"Le Vietnam demande une coopération plus étroite entre les pays membres de l'ASEAN dans la lutte contre la criminalité pour assurer la sécurité de la région", a déclaré le général de division Tràn Van Ve, chef p.i du Département général de la police.

Prenant la parole lors de la séance plénière de la 17^e réunion annuelle des hauts officiels de l'ASEAN sur la lutte contre la criminalité transnationale (SOMTC 2017), ouverte mercredi matin 24 mai à Vientiane au Laos, Tràn Van Ve a souhaité que les organes d'application de la loi de l'ASEAN renforcent le partage d'expériences et mettent en œuvre les programmes et plans de l'ASEAN en la matière, tout en soulignant les risques du terrorisme, de la traite humaine et de la cybercriminalité.

Ces dernières années, le Vietnam a activement participé et efficacement coopéré avec les pays aséaniens comme les pays partenaires et de dialogue dans la lutte contre la criminalité

transnationale. Le Vietnam a mené à bien les exigences sur l'échange d'informations, l'assistance pénale, la recherche ou encore l'extradition des criminels.

Le Vietnam a proposé des initiatives de coopération dans la récupération des biens des criminels, la recherche des criminels, la lutte contre le terrorisme sur internet...

La 17^e réunion annuelle des hauts officiels de l'ASEAN sur la lutte contre la criminalité transnationale évalue les résultats obtenus dans la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et d'armes, la traite humaine, la cybercriminalité, le trafic d'animaux sauvages, le blanchiment et l'immigration illégale.

Les officiels de l'ASEAN examinent l'Agenda de la SOMTC 2017 pour la période 2016-2018, la mise en œuvre du Plan global de la Communauté sécurité-politique de l'ASEAN 2025, les préparatifs de la Conférence des ministres de l'ASEAN sur la lutte contre la criminalité transnationale 2017.

Dans le cadre de la SOMTC 2017, est prévue la réunion consultative entre la SOMTC et les partenaires que sont la Chine, le Japon, la République de Corée, l'Australie, la Russie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Canada, l'Inde et l'Union européenne.

Auparavant, le 23 mai, ont eu lieu la 32^e réunion des leaders des organes de lutte contre la traite humaine, les réunions des groupes de travail concernant la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité et la traite humaine. 24/05/2017.

<http://lecourrier.vn/le-vietnam-a-la-conference-de-lasean-sur-la-lutte-contre-la-criminalite-transnationale/408135.html>

Blanchiment des capitaux : BNP Paribas sanctionnée

L'autorité de contrôle des secteurs de la banque et de l'assurance a annoncé vendredi avoir infligé à BNP Paribas une sanction de 10 millions d'euros pour des manquements dans sa lutte contre le blanchiment des capitaux.

Cette sanction, assortie d'un blâme, vient réprimer « *plusieurs insuffisances importantes, constatées lors d'un contrôle réalisé en 2015* », explique l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) dans un communiqué.

La commission des sanctions de l'ACPR épingle en particulier les faiblesses de l'organisation de la banque en matière de déclaration de soupçon à Tracfin, le service chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme.

Ce contrôle a mis au jour « la faiblesse persistante des moyens humains consacrés au traitement (...) des déclarations de soupçons », et « la faible efficacité (...) des outils de détection des opérations atypiques ».

La commission a aussi constaté que BNP Paribas avait tardé à mettre à jour les procédures correspondant à sa nouvelle organisation décidée en 2013 en la matière.

« Des carences dans le traitement de plusieurs dossiers individuels viennent corroborer ces constats, en particulier des retards ou des défauts de déclarations de soupçon », ajoute l'ACPR.

La commission des sanctions met plus généralement en avant l'impact des faiblesses de BNP Paribas dans la lutte contre le blanchiment des capitaux à l'époque des faits.

« De telles insuffisances affectent nécessairement l'ensemble du dispositif français de prévention du blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme », explique-t-elle dans sa décision.

Certaines de ces insuffisances « constatées lors de la mission de contrôle de 2015, l'avaient déjà été lors de la précédente, diligentée 3 ans plus tôt », ajoute-t-elle.

Elle estime par conséquent que « les manquements retenus (..) justifient, compte tenu de leur nature et de leur gravité, le prononcé d'un blâme ».

Elle a cependant « pris acte des efforts significatifs de correction entrepris par BNP Paribas, déjà largement mis en œuvre mais dont l'efficacité devra, le cas échéant, être vérifiée ».

« Insuffisances d'organisation »

La banque a réagi en reconnaissant « des insuffisances organisationnelles » à propos des transactions examinées par l'ACPR et a mis en avant les actions prises depuis ce contrôle.

« À partir de juillet 2014, BNP Paribas a entrepris une refonte complète de ses dispositifs de contrôle, tout particulièrement en matière de conformité », a dit un porte-parole à l'AFP.

« Dans ce cadre BNP Paribas a continué à renforcer son dispositif de déclaration de soupçon avec un large éventail de mesures comprenant notamment une augmentation très significative des ressources et l'amélioration des programmes de formation, des systèmes, des contrôles et des procédures », a-t-il ajouté.

La banque n'a pas indiqué si elle déposerait un recours contre cette décision.

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été « une priorité accentuée d'action » en 2016, indiquait l'ACPR lors de la présentation récente de son rapport annuel.

L'ACPR a mené 30 contrôles sur place auprès des banques et assurances sur ce sujet en 2016, contre 22 en 2015.

« Ces missions complètent l'action de fond du contrôle permanent, qui a débouché sur près de 700 courriers de suivi », expliquait-elle.

La sanction prise contre BNP Paribas est importante puisqu'elle dépasse le montant total des amendes infligées l'an dernier par l'autorité.

En 2016, la commission de sanctions a rendu 11 décisions (8 blâmes et 3 avertissements) pour des sanctions pécuniaires d'un montant cumulé de 6,47 millions d'euros

<http://www.la-croix.com/Economie/France/Blanchiment-capitaux-BNP-Paribas-sanctionnee-2017-06-03-1200852343>

Une vaste enquête secoue un marchand d'antiquités

Une série de perquisitions a eu lieu dans plusieurs entrepôts à Genève. Des centaines d'objets ont été saisis.

Genève apparaît de nouveau au cœur de toutes les suspicions en matière de trafic d'objets archéologiques.

Un marchand d'antiquités établi à Genève, comptant parmi les plus importants au monde, Ali Aboutaam, se trouve au centre d'une vaste enquête liée à la fraude à la TVA et au trafic de biens culturels, a révélé mercredi le *Wall Street Journal*.

Tout est parti des douanes suisses, selon nos informations. Après des mois d'investigation, une procédure a été ouverte le 20 décembre dernier, contre deux personnes et deux sociétés, pour violation de la Loi sur la TVA (LTVA) et de la Loi sur le transfert des biens culturels (LTBC). Une opération d'envergure s'en est suivie à Genève, menée conjointement par l'Administration fédérale des douanes (AFD) et le Ministère public genevois.

Des mois d'expertises

Le 28 février, une quarantaine de douaniers et plusieurs policiers ont investi notamment des entrepôts privés, des locaux aux Ports Francs de Genève et les deux enseignes prestigieuses de Phoenix Ancient Art en Vieille-Ville, a appris la Tribune de Genève. L'agitation n'est pas passée inaperçue. D'autres perquisitions ont suivi jusqu'au 6 mars. Au final, des centaines et des centaines d'objets en mains d'Ali Aboutaam ont été saisis. Il s'agit maintenant de faire parler les pièces pour connaître leur origine. Pas de doute que les expertises vont prendre des mois.

A la suite de ces perquisitions, Ali Aboutaam, président de la société Phoenix Ancient Art, a été auditionné par le procureur genevois chargé du dossier. Tout comme son épouse, qui, elle, a été placée en détention provisoire durant plusieurs jours, avant d'être remise en liberté.

Selon le Wall Street Journal, aucune charge n'est retenue contre elle. Un chauffeur a également été interpellé au début de mars, en possession d'une lampe à huile antique, et soupçonné de fraude à la TVA. Il ne fait pas l'objet d'une procédure.

Les personnes et sociétés visées par la procédure ont contre-attaqué en déposant carrément chacune une plainte au Tribunal pénal fédéral contre l'Administration fédérale des douanes à la suite des perquisitions et séquestres. Toutes ont pourtant retiré leur requête le 14 mars, selon des documents en notre possession.

Contacté, Ali Aboutaam renvoie à son avocat genevois, Didier Bottge, lequel indique ne pas vouloir commenter une affaire en cours. Tout comme le conseil de l'épouse du marchand d'antiquités. Quant à la Section antifraude des douanes à Lausanne et le Ministère public genevois, ils ne font aucun commentaire.

Affaire du sarcophage liée?

Coincidence ou pas, une autre affaire impliquant le marchand d'art a rebondi à la mi-mars, celle de l'extraordinaire sarcophage romain en marbre blanc. Cette pièce inestimable, découverte en 2010 lors d'un contrôle des douanes aux Ports Francs de Genève, avait été reconnue par la justice comme issue d'une fouille clandestine et exportée illégalement de Turquie. La société détentrice d'entreposage, Inanna Art Services, structure liée à Ali Aboutaam, avait déposé un recours au Tribunal fédéral, avant de finalement lâcher prise. Après sept ans de procédure, quels motifs l'ont poussé à abandonner? Les deux affaires sont-elles liées? Ces questions restent ouvertes et ce ne sont pas les seules.

<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/vaste-enquete-secoue-marchand-antiquites/story/12431230>

Coup de filet chez les fraudeurs du ciel (Interpol)

Plus de 150 personnes soupçonnées d'avoir acheté des billets d'avion avec des cartes de crédit volées ou falsifiées ont été arrêtées lors d'une opération menée autour du globe, a annoncé mardi Interpol.

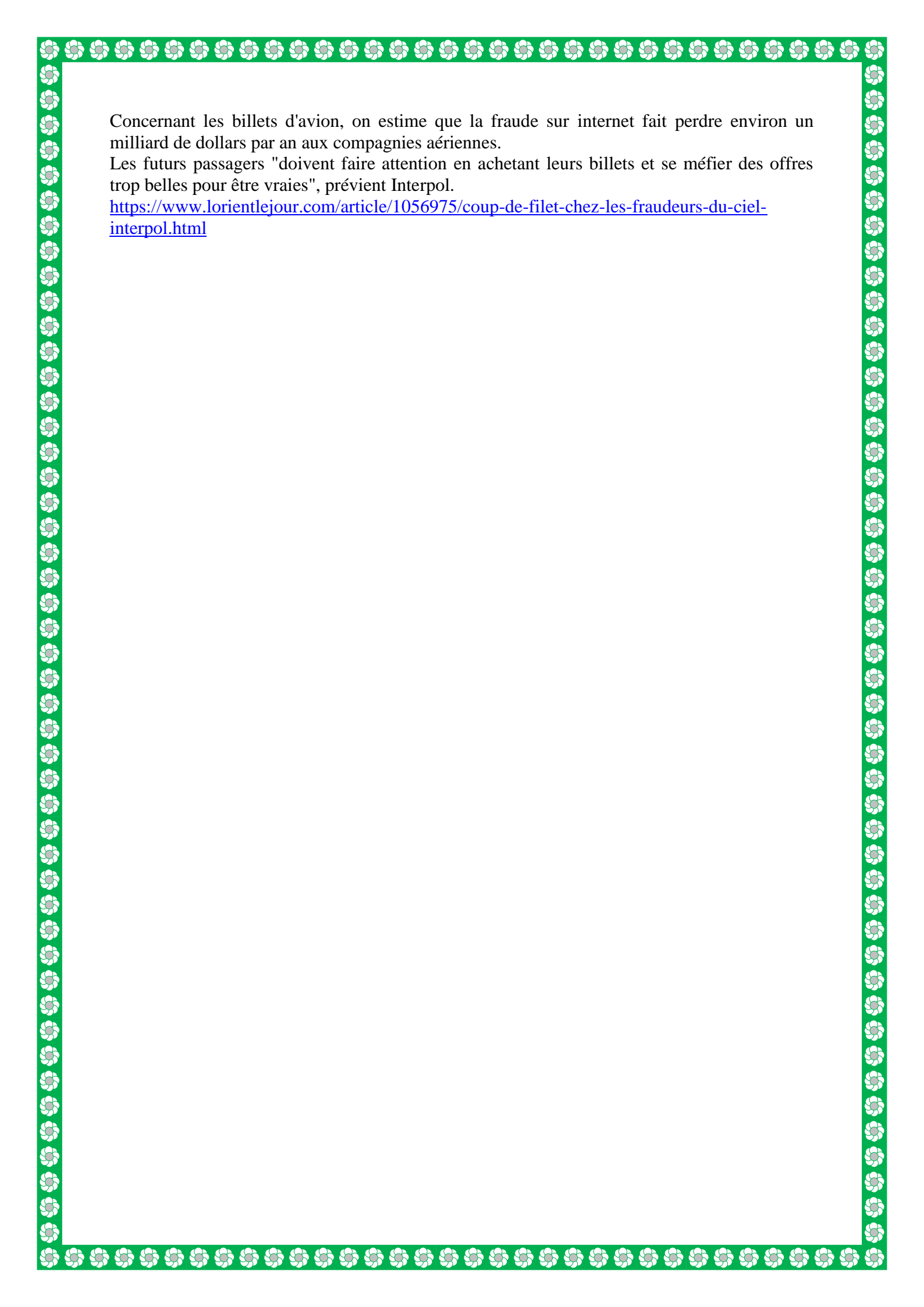
Cette vaste opération de police impliquant 64 pays, 84 compagnies aériennes et huit agences de voyage en ligne, a été menée du 6 au 8 juin dans 230 aéroports du monde entier, a précisé dans un communiqué l'agence de coopération policière internationale, dont le siège est à Lyon (France).

Au total, 312 transactions suspectes ont été découvertes et 153 personnes empêchées de prendre leur vol, interrogées par la police et interpellées. De nombreuses enquêtes sont en cours.

De nouveaux modes opératoires du crime organisé pour accéder aux zones de transit dans les aéroports ou faciliter le trafic de drogue ou l'immigration illégale ont été également mis au jour.

L'agence européenne des frontières Frontex, l'Association internationale du transport aérien (IATA), des représentants des compagnies aériennes et des émetteurs de cartes de crédit ont aussi collaboré à l'opération.

"Ce genre de fraude présente un risque important en matière de sécurité en permettant à des criminels ou des terroristes de voyager anonymement", souligne le secrétaire général d'Interpol, Jürgen Stock, cité dans le communiqué. L'agence "continuera de soutenir ce type d'opération qui montre également l'intérêt de la collaboration entre les secteurs public et privé", ajoute-t-il.



Concernant les billets d'avion, on estime que la fraude sur internet fait perdre environ un milliard de dollars par an aux compagnies aériennes.

Les futurs passagers "doivent faire attention en achetant leurs billets et se méfier des offres trop belles pour être vraies", prévient Interpol.

<https://www.lorientlejour.com/article/1056975/coup-de-filet-chez-les-fraudeurs-du-ciel-interpol.html>